

CONCOURS PHOTO

Le plan d'eau vu par VOUS

La Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne organise un concours photo au plan de Saint-Genou dans le cadre des « Anim' au Plan d'Eau » qui ont lieu du 1^{er} au 31 juillet.

Ce concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels.

La participation est gratuite.

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Sujet : « Le plan d'eau vu par VOUS ».
2. Lieu : PLAN D'EAU Route D63 Saint-Genou 36500.
3. Dates de participation : du 1^{er} au 22 juillet 2024.
4. Résultats et remise des prix le vendredi 26 juillet à 18h.
5. Maximum : 3 photos par personne au format Paysage, obligatoirement prises au plan de Saint-Genou.
6. Les images pourront être en noir&blanc ou en couleur et réalisées avec tout type d'appareil photo numérique (compact, hybride, reflexe ou téléphone mobile).
7. Les œuvres ne devront pas comporter de visages et ne devront pas être vulgaires ou pornographiques, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute photo ne respectant pas cette clause.
8. Les formats JPEG et HEIF sont acceptés idéalement d'un poids supérieur à 2Mo afin de maintenir le degré de qualité. La retouche post-traitement avec des logiciels spécifiques est admise.
9. Les photos devront être envoyées par mail via WE TRANSFER au plus tard le 22 juillet à 12h, à l'adresse suivante : communication@ccvib.com.
10. L'intitulé de chaque photo devra comprendre le prénom et le nom de l'auteur ainsi que le message d'accompagnement via WE TRANSFER, sans oublier les coordonnées complètes : Adresse, Téléphone et Email avec en Objet : « Concours photo Le plan d'eau vu par VOUS ».
11. Les mineurs peuvent participer mais les responsables légaux devront fournir une autorisation parentale sur papier libre.
12. PRIX et LOTS : PRIX COUP DE COEUR : Repas pour 2 personnes dans un restaurant de la Communauté de Communes.
DEUXIEME PRIX : Panier gourmand.
TROISIEME PRIX : Lots CDC
13. JURY : Celui-ci sera composé du Président de la Communauté de communes, d'élus et d'agents de la Communauté de communes qui voteront pour la photo de leur choix et qui se verront remettre les lots le 26 juillet à 18h.
14. Les participants gagnants seront avertis au plus tard le Mercredi 24 juillet afin d'assurer leur présence à la remise des prix.
15. Toutes les photos sont susceptibles d'être affichées sur écran géant le 26 juillet.
16. Tous les participants s'engagent après lecture de ce règlement, à l'accepter et à le respecter afin que leur participation au concours soit valide.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER PAR Email à sports3@ccvib.com ou communication@ccvib.com.